



PRIX XAVIER BERNARD

MÉMOIRES DE FIN D'ETUDES – ÉCOLES D'INGENIEURS

La Fondation Xavier Bernard récompense par un prix de 800 €, les meilleurs mémoires de fin d'études supérieures en lien avec des thématiques agricoles ou rurales.

Ces mémoires doivent correspondre à des durées de stage de 5 à 6 mois.

Les prix sont attribués par une Commission mixte, réunissant des membres de l'Académie et de la Fondation, après lecture et examen par un rapporteur désigné par l'Académie.

Ils sont remis en début d'automne à l'occasion de la séance solennelle de l'Académie d'agriculture de France, après une présentation synthétique de leurs travaux.

Les candidatures sont adressées sous couvert des chefs d'établissement ou des directeurs des études, lesquels sont expressément invités à la remise des prix.

Il est accepté une candidature par lieu d'implantation de site de formation.

CRITRES D'ELIGIBILITE :

Sur le fond :

Les rapporteurs désignés par l'Académie jugent de l'aptitude des étudiants en fin de formation sur la capacité :

- à réaliser une approche globale d'un thème étudié (pertinence et diversité des thèmes et des approfondissements/ capacité à réaliser des liens et des synthèses) ;
- à poser des hypothèses de recherche et/ou d'approfondissement (pertinence, diversité) ;
- à rechercher et à utiliser des références existantes (qualité, pertinence et diversité) ;
- à rechercher et travailler avec des partenaires et des personnes ressources (maître de stage ou non) ;
- à prendre en compte des remarques d'un maître de stage, et/ ou de l'encadrement ;
- à choisir et utiliser des méthodes de recherche en lien avec la vérification des hypothèses avancées ;
- à présenter des propositions d'actions pertinentes ou innovantes, ou à définir des pistes complémentaires de recherche ;

- à s'interroger sur l'intérêt collectif à en tirer ;
- à rédiger une synthèse générale sur la thématique étudiée.

Sur la forme :

- une attention particulière est portée sur la qualité de rédaction du rapport (clarté, plan, annexes, renvois et syntaxe / orthographe) ;
- la transmission des mémoires et avis des encadrants est faite sous deux formes :
 - par voie électronique, au format de fichier pdf, non protégé ;
 - en version papier, soit 2 exemplaires ;
- chaque mémoire devra **OBLIGATOIREMENT** être accompagné d'un avis motivé et fiche d'information dont le modèle est joint .
- le mémoire doit être rédigé en français, ou à tout le moins une synthèse.

Portée générale :

- Il est demandé de ne pas transmettre de travaux confidentiels ;
- Les travaux doivent s'appuyer sur des données d'origine tracée et pertinente en relation avec la question posée ;
- En cas de travaux ancrés sur des méthodes statistiques, l'étudiant doit rechercher une taille suffisante de l'échantillon, et en tenir compte dans la présentation de ses résultats ;
- Le thème étudié n'est pas le critère déterminant ;
- Le prix de 800 € est net de toute autre contribution ;
- Les mémoires primés font l'objet d'une synthèse validée d'une page maximum (rapporteur, AAF, Fondation) qui sera publiée sur les sites internet de l'Académie et de la Fondation ;
- Les lauréats seront invités à présenter oralement leurs travaux.